

L'INFORMATEUR

Votre journal local de l'APTS Centre-Ouest Montréal
Septembre 2021, 13^e édition

Dans ce numéro:

- Nouvelles locales
- Assemblée Générale Annuelle 2021
- Négociation nationale
- Santé et sécurité au travail
- Dispositions locales
- Relations de travail: Le congé sans solde vs partiel sans solde vs le congé différé
- Horaires comprimés

Mot de la présidente

Votre équipe syndicale a fait le plein d'énergie cet été et est prête à reprendre, en force, toutes les activités syndicales, tant locales que nationales, qui nous attendent cet automne! Nous suivons également de près l'évolution de la pandémie ainsi que les mesures gouvernementales concernant la vaccination obligatoire. D'ailleurs, si vous n'avez pas eu la chance de l'écouter en direct, nous vous invitons à écouter la présentation de Robert Comeau et Josée Fréchette, de l'exécutif APTS national, à la commission de la santé et des services sociaux sur la vaccination obligatoire, en reprise sur le site de l'Assemblée nationale: <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-91013.html>

Que ce soit lors de tournées syndicales, lors de rencontres-midi ou encore via des rencontres de secteur, nous tentons de passer le plus de temps possible sur le terrain afin de discuter avec vous, en respect des mesures sanitaires. Il nous fait grand plaisir de faire la tournée des sites lors de nos rencontres en exécutif afin de jaser avec vous sur l'heure du dîner! C'est grâce à toutes ces rencontres que nous construisons nos représentations auprès de l'employeur. D'ailleurs, en tout temps, n'hésitez pas à nous interpeller concernant des questions de climat de travail, organisation du travail ou encore de surcharge de travail. Nous vous supporterons dans vos démarches et ferons les représentations nécessaires devant l'employeur.

Au plaisir de vous croiser cet automne!

Syndicalement,
Léonie Blanchette
Présidente de l'exécutif local APTS Centre-Ouest Montréal

Nouvelle conseillère syndicale

Il nous fait plaisir de souhaiter la bienvenue à Jasmine Zarbatany, conseillère syndicale APTS qui reprend la charge de Molly Alexander, dès le 20 septembre prochain. Jasmine travaillera de pair avec Josée Benoit, directrice et Véronique Tessier, trésorière pour les sites de l'Hôpital Général Juif et le Centre Miriam Montréal. Bienvenue dans notre équipe Jasmine!

Tournée syndicale

Notre tournée estivale Carnaval a débuté le 5 août dernier! Depuis, nous avons déjà visité plus de 12 sites à travers le CIUSSS! La tournée se continue tout au long de l'automne! **Vérifiez vos courriels pour tous les détails à venir pour votre site!**



Assemblée Générale Annuelle 2021 (AGA)

Nous vous rappelons l'importance d'assister à l'**Assemblée Générale Annuelle (AGA) virtuelle** du **mercredi 22 Septembre 2021 à 17h30**. La **date limite d'inscription** est fixée au **21 Septembre à 20h00**.

Cliquez ici pour vous inscrire: https://gems.apsq.com/assemblee_inscription/asse/193

Plusieurs prix de participation seront tirés parmi les membres présents.es!

Veuillez noter que vous devez être membre de l'APTS afin de pouvoir participer à l'AGA, et avoir droit de vote. Un avis par courriel a déjà été envoyé aux personnes non-membres afin de leur indiquer la procédure pour remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Si vous êtes un nouvel employé, veuillez remplir la fiche en ligne en cliquant le lien suivant: https://gems.apsq.com/demande_adhesion

Nous vous invitons à visionner les deux capsules vidéo ci-jointes concernant la vie syndicale et les raisons pour lesquelles participer à l'AGA:

<https://www.youtube.com/watch?v=Uz8c5LAd8j0>

<https://www.youtube.com/watch?v=uoo4md2Rfbo>

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question au ccomtl@apsq.com!





Après 20 mois de négociations et quatre journées de grève générale, le gouvernement nous a présenté, le 22 juin dernier, une offre patronale globale qui porte sur vos salaires et vos conditions de travail.

Cette offre a été soumise aux instances prévues dans notre structure de négociation. Lors du conseil général des 13 et 14 juillet derniers vos délégué·e·s syndicaux.ales ont résolu de vous présenter l'offre globale du gouvernement sans recommandation dans le cadre d'une tournée d'assemblées générales spéciales (AGS), car c'est à vous que revient ultimement le choix de décider si cette proposition vous convient.

Depuis le début de cette négociation, l'objectif de l'APTS est d'obtenir des conditions de travail à la hauteur de l'expertise du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux afin d'améliorer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans le réseau. Cela aurait pour effet de diminuer la surcharge de travail que vous subissez et d'améliorer l'accessibilité des soins et des services à la population.

Cette offre contient des avancées significatives pour vos conditions de travail, mais n'atteint pas entièrement les objectifs que nous nous étions fixés. C'est ce qui a empêché la délégation de vous faire une recommandation.

La période estivale n'étant pas propice à une telle consultation, il a été décidé de tenir les AGS à partir de la mi-septembre afin que le plus de personnes possible puissent y participer. Vous aurez la chance à vous prononcer sur l'offre globale que le gouvernement nous a présentée mardi le 5 octobre. Restez à l'affût, une invitation détaillée vous sera envoyée via courriel!

Pour vous inscrire à l'AGS: 2 options!

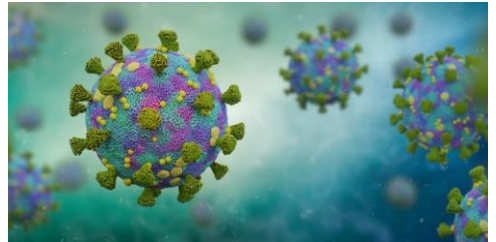
5 octobre 2021, 10h00: https://gems.apsq.com/assemblee_inscription/grp/279

5 octobre 2021, 17h30: https://gems.apsq.com/assemblee_inscription/asse/190

Il n'y a plus de doutes: une quatrième vague de COVID-19 a bel et bien commencé au Québec

Voici certaines informations qui vous seront utiles : Le passeport vaccinal est appliqué au Québec depuis le 1^{er} septembre 2021. Une période d'adaptation était prévue du 1^{er} au 15 septembre, pendant laquelle le passeport vaccinal a été déployé, sans qu'aucune sanction ne soit appliquée. Lorsque vous vous présentez à un lieu où le passeport vaccinal est demandé, vous devez fournir votre preuve de vaccination contre la COVID-19 contenant un code QR qui affiche votre niveau de protection. Cette preuve peut être présentée de trois façons :

- Sous un format papier;
- Sous un format PDF sur votre appareil mobile;
- [À partir de l'application VaxiCode.](#)



À noter que le passeport vaccinal n'est pas exigé par un employeur comme critère d'embauche.

Vaccination

La vaccination du plus grand nombre de personnes contre la COVID-19 demeure essentielle pour sortir de la pandémie et l'APTS encourage ses membres à se faire inoculer convenablement. L'APTS a profité de son passage à la Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée nationale pour partager ses craintes quant aux conséquences que pourrait entraîner la vaccination obligatoire pour le personnel du réseau.

Pour le moment, toute personne salariée visée par l'arrêté ministériel 2021-024 doit fournir à son employeur la preuve qu'elle a reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19, le cas échéant; les personnes salariées suivantes doivent passer un minimum de trois tests de dépistage de la COVID-19 par semaine et en fournir les résultats à leur employeur : a) une personne salariée qui a reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 depuis moins de 14 jours; b) une personne salariée qui n'a pas reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 ou qui refuse de fournir la preuve d'une telle vaccination à son employeur; toute personne salariée qui refuse ou omet de passer un test de dépistage obligatoire ou d'en fournir les résultats doit, lorsque possible, être réaffectée à des tâches visées par son titre d'emploi; toute personne salariée qui refuse une réaffectation ou pour laquelle une réaffectation n'est pas possible ne peut réintégrer son milieu de travail et ne reçoit aucune rémunération.

Vous pouvez envoyer une copie de votre preuve vaccinale au Bureau de santé du CIUSSS au courriel suivant: sss.covid.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca

Dispositions locales

Saviez-vous qu'une copie des dispositions locales de l'APTS Centre-Ouest de Montréal est disponible en tout temps via notre site internet local publique?

La version en anglais des dispositions locales est maintenant également disponible!

Les dispositions locales ont trait à 26 aspects des conditions de travail, allant des horaires à la responsabilité professionnelle en passant par le temps supplémentaire, les allocations de déplacement, la supplantation, les congés, etc.

Vous n'avez qu'à cliquer ici www.apstq.com/ccomt/ et à aller à l'onglet « Documents pratiques » pour consulter ce document très pratique!



Relations de travail: Différents types de congés

Nous vous présentons un bref résumé de 3 différents types de congés, pour lesquels nous recevons souvent des questions: Le congé sans solde, le congé partiel sans solde et le congé différé. En tout temps, contactez-nous en cas de questions concernant l'obtention d'un de ces congés ou en cas de refus de votre gestionnaire, au ccomtl@aptsq.com

	CONGÉ SANS SOLDE PROLONGÉ (JUSQU'À 52 SEMAINES)	CONGÉ PARTIEL SANS SOLDE	CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ
PRÉREQUIS	5 ans de service pour une 1 ^{re} demande Par la suite, un congé par période de 5 ans	Personne salariée (PS) à temps complet comptant un an de service. Une fois par période de 2 ans.	Être détentrice d'un poste et avoir complété 2 ans de service La personne salariée (PS) à temps partiel ne peut prendre son congé qu'après avoir terminé sa période de contribution.
DURÉE	Durée totale ne peut excéder 52 semaines.	Durée minimale de 2 mois et maximale de 52 semaines La prestation de travail doit être d'au moins 2 jours/semaine, donc congé de 3 jours/sem. maximum	La durée du régime est de 2 à 5 ans Le congé est d'une durée de 6 à 12 mois consécutifs, sauf, le congé pour étude qui peut être de 3 mois
DÉLAI/ PRÉAVIS	Doit faire une demande écrite à l'employeur au moins 60 jours à l'avance en y précisant la durée du congé	Faire une demande écrite 30 jours avant le congé et préciser la durée	Aucun délai mais on doit faire une demande écrite en précisant : - Durée de participation - Durée du congé - Moment du congé
MODALITÉ OBTENTION	S'entendre avec l'employeur (E)	S'entendre avec l'employeur. Le congé doit résulter au minimum de 2 jours de travail par semaine ou 4 jours au 2 semaines.	S'entendre avec l'employeur Il ne peut refuser sans motif valable
ANCIENNETÉ	Conserve notre ancienneté	Conserve et cumule à temps complet pour les 52 premières semaines pour les personnes détentrices de poste à temps complet. L'accumulation est pour la durée d'un congé.	Conserve et cumule
EXPÉRIENCE	Conserve, mais pas d'accumulation	Accumule selon ce que tu travailles	Conserve, mais pas d'accumulation dans la partie congé
RETOUR	La personne salariée (PS) peut mettre fin à son congé sans solde avec un préavis écrit à l'E de 30 jours. La PS doit aviser l'E de son retour 30 jours avant la date prévue, sinon elle est réputée avoir démissionné.	On peut modifier la durée du congé avec entente entre la PS et l'E. Retour si obtention d'un nouveau poste.	Ne peut revenir avant la fin du congé. Reprend son poste La PS doit minimalement rester au service de l'E. pour une durée équivalente à celle du congé.
PARTICULARITÉS	Sauf exceptions, n'a pas droit aux avantages de la convention collective en vigueur. Toutefois peut poser sa candidature sur un poste mais devra revenir en fonction à la date prévue d'entrée en fonction. La PS peut travailler à temps partiel pendant son congé sans solde si elle le désire.	Si le congé est plus de 20% et plus de 30 jours <u>peut</u> maintenir sa participation au RREGOP sous réserve de la cotisation exigible si c'est moins de 20% ou moins de 30 jours tu <u>dois</u> payer la cotisation. La PS est considérée à temps partiel pendant le congé pour la rémunération.	N'a pas droit aux avantages de la convention collective en vigueur, sauf exception. La PS ne peut recevoir d'autres \$ de l'E durant le congé

Horaires comprimés

Saviez-vous que nos dispositions locales (DL) prévoient que vous pouvez convenir d'un horaire flexible, d'un horaire comprimé et/ou tout autre forme d'aménagement du temps de travail, lorsque certaines conditions sont réunies: continuité des soins assurée; niveau de service maintenu; pas de coût supplémentaire; s'il y lieu, remplacement assuré (article 9,1 des DL).

Nous sommes bien conscients que ce ne sont pas toutes les Directions du CIUSSS qui aient mis en place une procédure claire, c'est pour cette raison que nous vous invitons à en parler et à en faire une demande formelle (par écrit) auprès de votre gestionnaire, advenant votre intérêt pour un horaire comprimé/flexible/aménagement de temps de travail. Demandez une réponse écrite (que ce soit accepté ou refusé) de votre gestionnaire également.

De manière générale, vous devez être détenteur d'un poste à temps complet pour faire une demande d'horaire comprimé et avoir complété votre période d'essai/probation.

En cas de refus, merci de nous en informer au ccomtl@aptsq.com





Pour rester informés.es via le National:



<https://aptsq.com/publications>



<https://bleu.aptsq.com/>



Pour rejoindre l'APTS Centre-Ouest de Montréal:

Téléphone	Email	Facebook	Instagram	Site internet
514-609-3039	ccomtl@aptsq.com	@APTSCentreO uestMtl	@apts_centreoues tmtl	www.aptsq.com/ccomtl

Équipe locale	Email:
Léonie Blanchette, présidente	lblanchette.06-2@aptsq.com
Danielle, Lynch, VP	dlynch.06-2@aptsq.com
Véronique Tessier, trésorière	vtessier.06-2@aptsq.com
Viviane Grégoire, secrétaire	ccomtl@aptsq.com
Josée Benoit, directrice mission Hôpital	jbenoit.06-2@aptsq.com

Conseillers en relations de travail:

Jasmine Zarbatany
Tim Banasik
Jonathan Harmon

450-670-2411

Représentante nationale

Teresa Muccari	tmuccari@aptsq.com
----------------	--------------------

